

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 192<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 18 septembre 2019, à 17 h 30, sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis Marie-Claude Bourgeois Kim Dufresne Mélicca Lapierre Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Stéphane Dignard Michel Goudreau Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Simon Paquin Jean Perron Mathieu St-Jean

Absence motivée :

Messieurs	Soifaite Djemissot John Sylvain Riendeau
-----------	---

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

**Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**191.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-190918-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*191.1 Adoption de l'ordre du jour*

*191.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Joliette*

*191.3 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**191.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Joliette :**

La directrice générale présentera la candidature recommandée du comité de sélection.

Attendu la vacance au poste de direction du collège constituant de Joliette;

Attendu que M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration, Mme Hélène Bailleu, directrice générale, M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, Mme Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue, M. Mathieu St-Jean, membre représentant le conseil d'administration en provenance du collège constituant de Joliette ont été nommés au comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;

*Attendu le processus de sélection qui s'ensuivit;*

*Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;*

*Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de Joliette recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,*

CARL-190918-02

*« Il est résolu de nommer M. Sylvain Riendeau au poste de directeur du collège constituant de Joliette. »*

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION À ÊTRE ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS EMPLOYÉS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE (ART. 12 ET 36 DE LA LOI SUR LES COLLÈGES)**

*Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer M. Sylvain Riendeau au poste de directeur (directrice) du collège constituant de Joliette;*

*Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Attendu les dispositions de l'article 8.02 du Règlement de régie interne du Cégep régional qui confie au directeur général l'application des règles et des conditions de travail régissant les directeurs de collège constituant;*

*Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,*

CARL-190918-03

« Il est résolu :

- *d'établir la durée du mandat de M. Sylvain Riendeau, à titre de directeur du collège constituant de Joliette, à cinq (5) ans, et ce, à compter du 18 septembre 2019;*
- *de mandater la direction générale pour conclure et signer, conjointement avec la présidence du conseil d'administration, le contrat de travail du nouveau directeur du collège constituant de Joliette. »*

Adoptée à l'unanimité.

**191.3 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 38.

.....  
Présidente d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée